

« Luttons contre le brûlage des déchets à l'air libre » : S3PI HCD - Jeumont - 5 mai 2022

Claudie Dryjanski – Référente territoriale

Brûlage à l'air libre des déchets verts : de quoi parle t'on ?

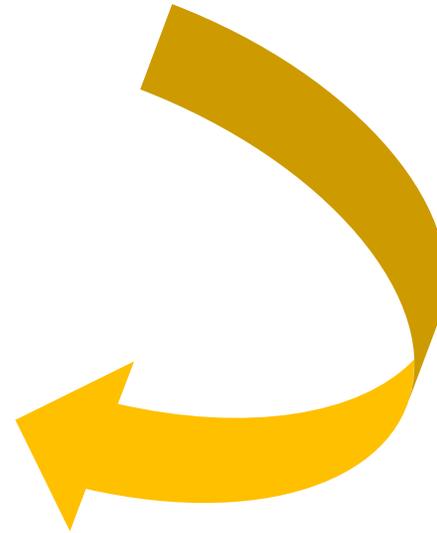


Source : S3PI HCD



LES POLLUANTS ET LEURS IMPACTS

On estime que l'entretien du jardin génère 160 kilos de déchets verts par personne et par an



Brûlage à l'air libre des déchets verts : quels risques ?

Source : S3PI HCD



Une activité émettrice de polluants atmosphériques et dangereuse pour la santé :

- elle contribue significativement à la dégradation de la qualité de l'air.
- elle nuit à l'environnement et à la santé

Autres risques :

- Sécurité : « à l'air libre » : en proximité du foyer : risques de brûlure, d'intoxication, d'incendie,
- Troubles de voisinage, nuisances causées à des tiers : le brûlage des déchets verts produit des odeurs et des fumées, à l'origine de troubles de voisinages.

Brûlage à l'air libre des déchets verts : émission de polluants

Mélange de composés polluants formé lors de la combustion.

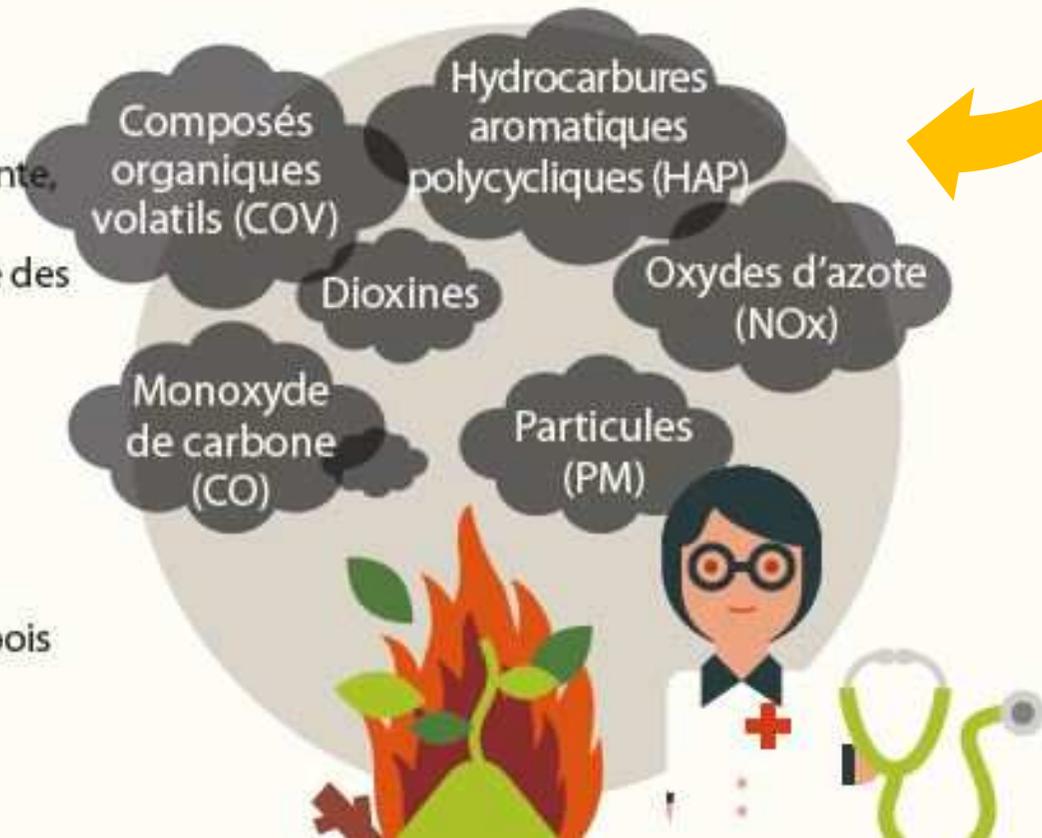
Effets néfastes sur la santé de ces polluants connus et documentés : polluants réglementés.

Quantité importante de particules fines produite : polluant à enjeu régional sanitaire et environnemental : 95% de nos épisodes de pollution.

- **Les polluants émis dans l'air lors d'un brûlage à l'air libre peuvent nuire à la santé.**

En effet, cette combustion est peu performante, particulièrement quand les végétaux brûlés sont humides, et dégage des substances polluantes, toxiques pour l'homme et l'environnement.

- **La toxicité des substances** émises dans l'air peut encore être accrue en cas de mélange des déchets verts avec d'autres déchets de jardin (plastiques, bois traités).



Chiffres clés – brûlage des déchets verts

Brûler **50 kg** de végétaux émet autant de particules que :



12 mois de chauffage
d'un pavillon avec
une chaudière
au fioul performante

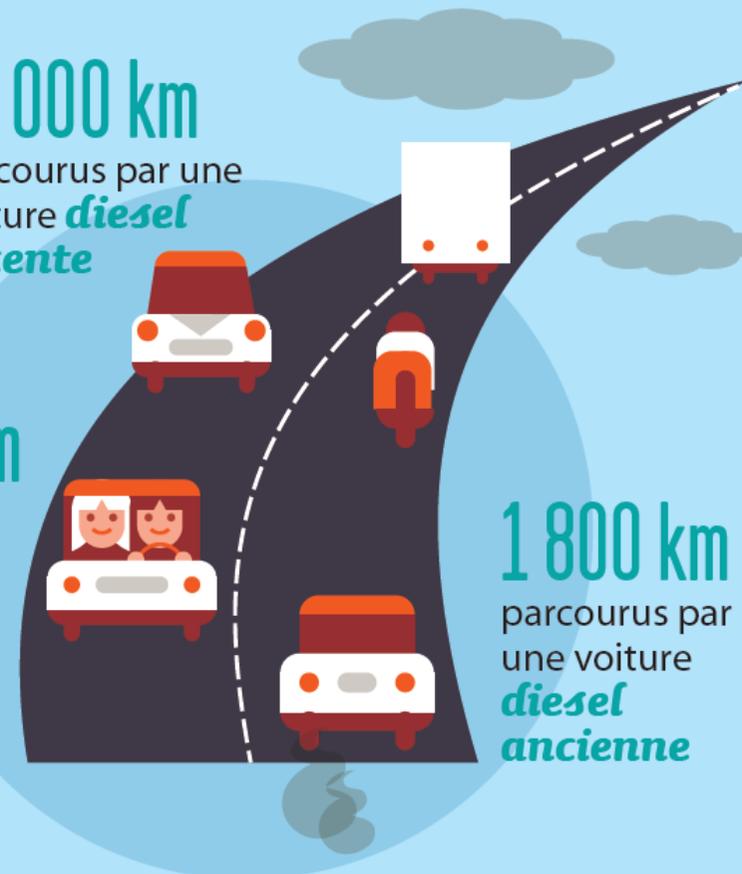
3 semaines
de chauffage
d'un pavillon avec
une chaudière
au bois performante



13 000 km
parcourus par une
voiture **diesel**
récente

14 000 km
parcourus par
une voiture
essence
récente

1 800 km
parcourus par
une voiture
diesel
ancienne



Source: ATMO AURA 2017

Brûlage des déchets verts : des alternatives existent !

D'autres solutions existent :

- compostage des déchets verts
- broyage et paillage
- apport en déchetterie/collecte



Brûlage des déchets verts : des actions à mettre en œuvre



Informers les citoyens : l'interdiction est peu connue.

Avant toute démarche (de police) une information régulière dans la commune serait utile :



- **article dans le bulletin municipal/intercommunal** : article à insérer périodiquement dans le bulletin municipal



- **message de rappel sur panneaux municipaux/réseaux sociaux/site internet** : ressource : infographies disponibles

- **affichage dans les lieux publics municipaux**



- **des ressources accessibles et disponibles** : plaquettes d'information disponibles en version numérique, infographies également



EXEMPLE D'ARTICLE À INSÉRER DANS LE BULLETIN MUNICIPAL

Ne brûlez pas vos déchets verts !

Le brûlage des déchets verts nuit à la qualité de l'air et à la santé et peut être à l'origine de troubles du voisinage générés par les odeurs et la fumée. Pour ces raisons, il est interdit de brûler les déchets verts.

DES SOLUTIONS EXISTENT

- le compostage, le paillage ou la collecte en déchetterie...
- Le brûlage de 50 kg de déchets verts émet autant de particules que :
 - 13 000 km** parcourus par une voiture diesel récente
 - 14 000 km** parcourus par une voiture essence récente
 - 1800 km** parcourus par une voiture diesel ancienne
 - 12 mois de chauffage** d'une maison équipée d'une chaudière fioul performante
 - 3 semaines de chauffage** d'une maison équipée d'une chaudière au bois performante

Source : Atmo Auvergne-Rhône-Alpes 2017



Merci de votre attention... Et pour nous contacter :

c.dryjanski@atmo-hdf.fr
contact@atmo-hdf.fr

